



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/77
1er février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 1er FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU KAZAKSTAN,
DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN ET DU TADJIKISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration conjointe, datée du 19 janvier 1996, des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakstan, de la République kirghize, de la République de l'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan concernant le Tadjikistan.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de la République du Kazakstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

Le Représentant de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) S. LAVROV

Le Représentant permanent de la République du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations unies

(Signé) R. ALIMOV

Le Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) F. TESHABAEV

Le Représentant permanent par intérim de la République kirghize auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. AITMATOV

ANNEXE

Déclaration conjointe sur le Tadjikistan

Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan, participant aux travaux de la session du Conseil des chefs des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), se sont déclarés profondément convaincus que le conflit au Tadjikistan ne pouvait être réglé que par des moyens politiques, grâce à un dialogue entre les parties, sur la base de compromis et de concessions mutuelles. Ils se disent prêts à continuer à l'avenir de ne ménager aucun effort pour que se poursuive le processus des négociations intertadjikes placé sous l'égide de l'ONU.

La première phase de la cinquième série de pourparlers intertadjiks qui s'est déroulée à la fin de l'année dernière à Achkhabad n'a malheureusement pas suscité beaucoup d'espoirs. À cet égard, les responsables de la politique étrangère du Kazakstan, de la Kirghizie, de la Russie et de l'Ouzbékistan comptent que les participants à ces pourparlers entameront la deuxième phase de cette série dans les meilleurs délais et la mettront à profit pour travailler d'arrache-pied à la recherche d'une véritable formule de conciliation nationale ainsi qu'à la création d'un mécanisme efficace de rétablissement de la paix et de la concorde au Tadjikistan.

Les ministres ont souligné que l'on ne réussirait à faire avancer le processus de négociation qu'en observant scrupuleusement les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités de Téhéran en date du 17 septembre 1994, que les parties ont fait serment d'honorer à Achkhabad.

Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant la persistance des tensions à la frontière tadjiko-afghane, où fusillades et attaques contre les postes frontière se poursuivent. Dans ce contexte, ils ont noté le rôle important que jouent les gardes frontière russes et les soldats kazakes et kirghizes pour défendre efficacement la frontière et en assurer la sécurité.

Les responsables de la politique étrangère ont souligné l'opportunité de la coopération qui s'exerce dans le cadre des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté, dont la présence au Tadjikistan demeure, comme par le passé, un facteur essentiel d'endiguement du conflit et de stabilisation de la situation dans le pays. À cet égard, la décision prise à Moscou par le Conseil des chefs d'État de la CEI de proroger le stationnement des Forces collectives au Tadjikistan pour une nouvelle période de six mois – jusqu'au 30 juin 1996 – revêt une importance cruciale. Les ministres ont noté que la principale condition mise au maintien des Forces collectives dans ce pays est que les parties au conflit prennent des mesures efficaces en vue de régler définitivement la situation au Tadjikistan.

Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan expriment l'espoir que le

Gouvernement tadjik prendra en temps voulu les mesures indispensables pour instaurer la paix et la stabilité sur la terre tadjike.

Les responsables de la politique étrangère des cinq États invitent l'opposition tadjike à reconnaître le Gouvernement actuel du Tadjikistan, à s'abstenir de tout acte militaire ou terroriste et à suivre la voie du dialogue politique dans l'intérêt d'un retour à la concorde et au calme dans le pays.

Ayant pris acte de l'influence positive exercée par l'ONU en vue d'un règlement de la situation au Tadjikistan, les ministres se sont félicités de la décision prise le 14 décembre 1995 par le Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan.

Les ministres ont réaffirmé que leurs pays feraient tout ce qui est en leur pouvoir, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU et les États participant en observateurs aux pourparlers intertadjiks, pour arriver à la réconciliation nationale et à un accord au Tadjikistan, en obtenant pour cela que le dialogue intertadjik se poursuive et finisse par aboutir.

Le 19 janvier 1996
